



## Isolation d un etablissement

Par **stephpom**, le **24/08/2014** à **21:44**

Bjr,

Je suis locataire d'un local commercial où j'exerce, depuis 8 ans, l'activité de bar de nuit soit 21h à 2h, donc bien entendu je diffuse de la musique plus ou moins forte selon l'ambiance de la soirée, je n'ai jamais eu de problème avec le voisinage pour des soucis de tapage nocturne. Le bailleur de l'immeuble a eu des difficultés à louer l'appartement juste au dessus du bar depuis plusieurs mois, il me demande de faire attention avec le son pour son nouveau locataire qu'il ne souhaite pas perdre, ce que je comprend parfaitement, mais il n'y a qu'une fine isolation très ancienne (près de 20 ans) entre le bar et l'appartement, donc il faudrait que je sois un bar ambiance avec un niveau sonore très minime ce qui mènerait mon établissement à sa perte, le mieux serait de changer ou d'augmenter l'isolation, à qui incombe ces travaux au loueur ou au bailleur?